

Avis et reconnaissance du salaire et du jour de paie
En vertu de la section 195.1 du droit du travail de l'État de New York
Avis pour les employés payés à un taux hebdomadaire ou à un salaire
pour un nombre fixe d'heures (40 ou moins dans une semaine)

1. Informations sur l'employeur

Nom :

Nom(s) de l'entreprise (DBA) :

FEIN (facultatif) :

Adresse physique :

Adresse postale :

Téléphone :

() -

3. Rémunération de l'employé :

\$ _____ par _____

Quota horaire hebdomadaire : _____
 (préciser le nombre d'heures correspondant
 au taux ou salaire qui sera payé
 par semaine).

Les employeurs ne peuvent pas payer un
 taux horaire à un employé non exempté
 dans l'industrie hôtelière, à l'exception des
 vendeurs à la commission.

4. Indemnités perçues :

Aucune

Pourboires : _____ par heure

Repas : _____ par heure

Logement : _____

Autre : _____

5. Jour de paie régulier : _____

6. Le salaire est de :

Hebdomadaire

Bi-hebdomadaire

Autre : _____

**7. Montant de rémunération des heures
supplémentaires :**

\$ _____ par heure (ce taux doit être au
 moins 1½ fois le montant de la rémunération
 normale du travailleur, à quelques
 exceptions près).

8. Reconnaissance de l'employé :

En ce jour, j'ai été informé du montant de
 ma rémunération, du taux des heures
 supplémentaires (le cas échéant), de mes
 indemnités et du jour de paie désigné à la
 date indiquée ci-dessous. J'ai dit à mon
 employeur quelle est ma langue maternelle.
 Ma langue maternelle est le/!

_____ ,

et j'ai reçu cet avis de rémunération dans
 ma langue maternelle.

Nom de l'employé en caractères d'imprimerie

Signature de l'employé

___ / ___ / ___

Date

Nom et titre du préparateur

**L'employé doit recevoir une copie signée de
 ce formulaire. L'employeur doit conserver
 l'original pendant 6 ans.**

Veillez noter : Il est illégal pour un employé de
 recevoir une rémunération inférieure à celle
 reçue par un employé du sexe opposé pour un
 travail identique. Les employeurs ne peuvent
 pas non plus interdire aux employés de discuter
 des salaires avec leurs collègues.